



CONSEIL DE DIRECTION
84^{ème} session
Rome, 18-20 avril 2005

UNIDROIT 2005
C.D. (84) 3
Original: anglais
Janvier 2005

Point n° 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

(note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

| | |
|---------------------------|--|
| <i>Sommaire</i> | <i>Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction</i> |
| <i>Action demandée</i> | <i>Voir paragraphe 2</i> |
| <i>Documents connexes</i> | <i>Aucun</i> |

1. Depuis 1977, le Conseil de Direction est appelé lors de chaque session annuelle à élire un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de l'Institut, sont en fonction jusqu'à la session suivante. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil (la doyeneté étant en fonction de la présence ininterrompue au Conseil) et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres du Conseil les plus anciens. Depuis 1994, le poste du deuxième Vice-Président a été pourvu selon un critère de rotation géographique.

2. *Le Conseil de Direction sera appelé lors de sa 84^{ème} session à nommer, conformément à la pratique indiquée ci-dessus, les premier et deuxième Vice-Présidents qui rempliront leurs fonctions jusqu'à sa 85^{ème} session.*

[[Documents 84^{ème} session Conseil de Direction \(2005\): Page principale](#)]